Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Nombre de Membres

23 En exercice:

Présent au Conseil: 17

Ayant pris part au vote: 22

Date de la convocation
27/02/2023
Date d'affichage
10/03/2023

Séance du 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois mars à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire,

Présents: Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration: Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Jean-Pierrre Gurtner à Isabelle Vinai, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier.

Excusée : Madeleine Chapellier Secrétaire de séance : Caroline Blain

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-03-019

OBJET: Vente de caveaux.

Le Maire indique que la commune va acquérir quatre caveaux 2 places et deux caveaux 4 places pour un montant total de 16 000€ T.T.C.

Le Maire précise que les caveaux sont vendus au prix d'achat des dernières acquisitions par la commune et propose donc à compter de ce jour les prix de vente suivants :

- caveau 2 places : 2400 € TTC

- caveau 4 places : 3200 € TTC

Le Maire indique qu'il convient d'ajouter le coût de la concession trentenaire qui s'élève à 60€/m².

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acceptent l'achat de quatre caveaux deux places et de deux caveaux quatre places pour un montant TTC de 16 000€;
- Acceptent la vente des caveaux deux places à 2400 € TTC chacun et la vente des caveaux quatre places à 3200 € TTC chacun, prix auquel il convient d'ajouter la concession trentenaire de 60€/m²;

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

ID: 025-200068401-20230303-2023_03_019-DE

- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230303-2023_03_019-DE

Le Maire, Marc SAULNIER.

